

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUNG-SUR-BEUVRON

LOIR-ET-CHER – SÉANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Neung-sur-Beuvron légalement convoqué en date du 2 novembre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guillaume GIOT, Maire.

<u>PRÉSENTS</u> : 13	GIOT Guillaume, ANDREOLETTI Joëlle, BARRÉ Aymeric, LEYTHIENNE Anne-Sophie, LELAIT Marielle, TRUPPA Alexandre, LUNEAU Grégory, CHEVRIER Nathalie, CORIOLAND Christine, BERTHET Sébastien, JUGIEAU Léo, De BODINAT Caroline, COETMEUR Sonia
<u>ABSENTS EXCUSÉS</u> : 1	Mickaël METIVIER.
<u>PROCURATIONS</u> : 1	BEAUGRAND Jean-Pierre pour Guillaume GIOT

Madame Marielle LELAIT est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du dernier compte rendu,
2. Demandes de subventions :
 - a. DSR 2024
 - b. DDAD 2023 (volet eau)
 - c. DETR – DSIL 2024
3. Synthèse du rapport social unique 2022,
4. Intégration de la voirie du lotissement de la Sapinière dans les voies communales,
5. Bilan du camping de la Varenne pour la saison 2023,
6. Rapport d'activités de la communauté de communes de la Sologne des étangs,
7. Effacement de dette,
8. Chèque Cadhoc 2023 pour le personnel,
9. Création de poste d'adjoint technique territorial,
10. Autorisation de recrutement d'agents contractuels,
11. Questions diverses.

Adoption du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2023

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 21 septembre 2023 et demande de l'adopter.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°044-2023 Demande de Subvention Dotation de Solidarité Rurale 2024

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation de solliciter la DSR 2024 sur la phase de programmation et conception du projet de la halle et d'espaces publics en centre bourg, selon le plan de financement ci-dessous :

Montant estimé	95 210 € HT
Demande de subvention DSR (40%)	38 000 €
Banque des territoires	9 270 €
Autofinancement	47 940 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à demander la subvention DSR 2024 sur le projet de travaux d'aménagement de la halle et d'espaces publics en centre bourg.

DÉLIBÉRATION N° D045_2023 Demande de Subvention DDAD 2023 – Volet Eau

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que sur le projet d'aménagement de la cour de l'école est éligible à la DDAD 2023 sur le volet Eau.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Montant total des travaux :	321 733 € HT
Demande de subvention Agence de l'Eau	176 000 €
Demande de subvention DDAD (25%)	80 500 €
Autofinancement	65 233 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à demander la subvention DDAD 2023 sur le volet Eau en vue des travaux d'aménagement de la cour de l'école.

DÉLIBÉRATION N° D046_2023 Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune peut solliciter la subvention DETR/DSIL 2024 pour le projet d'aménagement de la halle et d'espaces publics en centre bourg selon le plan de financement ci-dessous :

Montant estimatif des travaux :	1 347 262 € HT
DETR-DSIL (52%)	700 000 €
CRST	279 000 €
DSR	38 000 €
DDAD	35 000 €
Banque des Territoires	25 000 €
Autofinancement	270 262 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à demander la subvention DETR-DSIL 2024 selon le plan de financement décrit ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° D047_2023 APPROBATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022.

M. le Maire rappelle la définition du RSU :

Institué par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, ce rapport, se substituant au Bilan Social, doit être élaboré chaque année et rassemble des indicateurs relatifs à la gestion des ressources humaines.

Le Rapport Social Unique (RSU) constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial. Il permet d'apprécier la situation de la collectivité à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération et les droits sociaux.

Principaux indicateurs au 31 décembre 2022 :

Effectifs : 12 agents au 31/12/2022

Répartition par :

- Filière : Administratif : 25% - Technique : 67 % - Médico-sociale (Atsem) : 8%
- Catégorie : B : 8% - C : 92%
- Genre : Femmes : 58% - Hommes : 42 %
- Temps de travail : tous les agents sont à temps complet.
- Ages : moyenne à 49 ans.
- Mouvements : pas de mouvement en 2022.
- Positions particulières : 7 agent mis à disposition dans une autre structure et 3 agents en disponibilité.
- Evolution professionnelle : 5 avancements d'échelon et aucun avancement de grade.
- Charges de personnel : 49.15% des dépenses de fonctionnement.
- Part du régime indemnitaire (RIFSEEP + CIA) sur les rémunérations annuelles brutes : 10.59 %,
- Moyenne d'absence : 3 jours pour tout motif par agent.
- Accidents de travail : 2 avec une absence moyenne de 16 jours consécutifs.
- Travailleur handicapé sur emploi permanent : 1
- Formation : 7 jours de formation liés à la prévention pour un coût total de 2 142€, 91.7% des agents ont suivi une formation d'au moins 1 jour,
- Budget de toutes les formations : 16 722 € (avec le contrat d'apprentissage d'un agent)
- Grève : 1 jour recensé.

Le Conseil municipal, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuvent le RSU 2022.

DÉLIBÉRATION N° D048_2023 INTEGRATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA SAPINIÈRE DANS LES VOIRIES COMMUNALES.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'après vérification auprès des services de la préfecture, il s'avère que la commune n'avait pas pris de délibération pour intégrer la longueur de voirie du lotissement de la Sapinière (347 m) dans les voiries communales.

Le classement et déclassé des voies communales sont prononcés par délibération du Conseil municipal. L'article R2334-6 du CGCT indique que, pour le calcul de la dotation de solidarité rurale, les données à prendre en compte s'apprécient au 1^{er} janvier de l'année précédant l'exercice au titre duquel est fait la répartition.

M. le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'intégrer les 347m de voies de la Sapinière aux voiries communales, ce qui fera un total de 12 259 m.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'intégrer la voirie du lotissement de la Sapinière dans les voiries communales représentant un total de 12 259 m.

DÉLIBÉRATION N° D049_2023 APPROBATION DU BILAN DU CAMPING DE LA VARENNE POUR LA SAISON 2023.

M. Aymeric Barré en charge du dossier présente le bilan 2023 de la manière suivante :

Faits marquants :

- Mise en place de la signalétique extérieure :
 - Totem Onlycamp,
 - Accueil du club 5/5,
 - Remise en état des 10 vélos pour la location,
 - Renouvellement du classement 2*,
 - Renouvellement du label vélo, accueil de 2 groupes BAFA
 - Mise en commercialisation du booking.com.

- Ouverture du 17/05 au 17/09/ 2023 – les chiffres clés :
 - 3 084 nuitées,
 - 86% de tourisme français,
 - 14% de tourisme étrangers,
 - 23.9% taux d'occupation,
 - 2.5 nuits en moyenne par séjour.

- Fréquentation par mois (en nombre de nuités) :

• Mai : 225	➡	2 941 €
• Juin : 527	➡	5 167 €
• Juillet : 1 216	➡	12 319 €
• Août : 901	➡	9 868 €
• Septembre : 215	➡	2 839 €
	Total	33 135 €

- Typologie de la clientèle :
- France : 86%
 - Pays-Bas : 6%
 - Royaume-Uni : 4%
 - Allemagne : 2%
 - Belgique : 1%
 - Autres : 1%

Objectifs 2024 : Stratégie tarifaire simple, claire et accessible.
Favoriser le développement commercial en s'adaptant aux attentes
des clients soutenu par un plan de communication important.
Pérenniser le partenariat.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport et délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport du Camping de la Varenne présenté ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° D050_2023 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS.

M. le Maire présente les grandes lignes du rapport d'activités de la communauté de communes en rappelant que celui-ci a été transféré aux élus en amont du conseil municipal.

- A. Population en 2020 : 8 632 h, 12 communes sur 55 000 ha
- B. Gouvernance : 1 présidente, 5 vice-présidents, 27 conseillers communautaires
- C. Personnel : diminution des effectifs 9 (11 précédemment)
- D. Situation financière : Selon le cabinet KPMG, la situation est fragile malgré un fort taux d'autofinancement.
Le résultat reste positif : Fonctionnement : 2 857 378.54 € - Investissement : 393 845.84 €
- E. Les actions :
- a. Aménagement du territoire : urbanisme
- reprise des études du PLUI : révision et actualisation du PADD
 - Révision allégée N.1 du PLU de Dhuizon
 - Mise en compatibilité du PLU de Dhuizon.
- b. Développement territorial et économique :
- La région et le pays de Grande Sologne : CRST, CRTE, PVD et convention de partenariat économique.
 - Aides aux entreprises et cessions parcelaires,
 - Les fonds de concours et les aides aux communes,
 - L'animation du site d'Ecoparc : reprise des petits-déjeuners, partenariat avec la CCI
- c. Action sociale :
- L'enfance et la jeunesse,
 - Projet d'implantation de la recyclerie de Neung-sur-Beuvron dans une partie des locaux de l'ancien EHPAD,
 - Point sur le CIAS
 - France services.

- d. Tourisme :
 - La taxe de séjour,
 - La marque Sologne
 - Demande de subvention Leader pour la végétalisation de la Maison du Cerf,
 - Convention SMO Val de Loire numérique : bornes Wifi tourisme

- e. Culture et loisirs :
 - Le sport et l'entretien des courts de tennis de la Communauté de communes.

- f. Environnement :
 - Les frelons asiatiques,
 - La gestion du parc arboré d'Ecoparc,
 - Le service du SPANC.

- g. Mutualisation :
 - Refacturation aux communes des prestations de GIP Recia,
 - Rencontres des secrétaires de mairies.

- h. La santé sur la Sologne des étangs :
 - Projet de construction d'un pôle de santé sur Dhuizon,
 - Les médecins salariés et les professionnels de santé sur le territoire,
 - Soutien à l'institut médical de Sologne pour une labellisation « hôpital de proximité » auprès de l'ARS.

- i. Organisation interne et gestion des ressources :
 - Cession d'un véhicule de service,
 - Abonnement à un service de réponses juridiques.

Le Conseil municipal, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le Rapport d'activités de la communauté de communes de la Sologne des Etangs.

DÉLIBÉRATION N° D051_2023 EFFACEMENT DE DETTE.

Mme Joëlle ANDREOLETTI informe les membres du Conseil municipal, qu'un dossier de surendettement a été présenté à la banque de France le 27/10/2022 pour la période de 09/2021 à 09/2022 pour une dette de 1 020 €.

La commune avait la possibilité de contester ce dossier, elle a donc utilisé son droit par courrier en date du 14/11/2022.

Ce dossier est passé au tribunal judiciaire de Blois le 10/01/2023.

Le tribunal en date du 11/04/2023 a pris la décision d'annuler la totalité de la dette pour un montant de 1 108.80 € .

Mme Joëlle ANDREOLETTI propose d'annuler la dette et provisionner le compte 6542 pour un montant de 1 110 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'effacer la dette mentionnée ci-dessus et provisionne le compte 6542 sur le budget de l'année en cours.

DÉLIBÉRATION N° D052_2023 CHEQUE CADHOC 2023

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que depuis plusieurs années, le conseil municipal a décidé d'attribuer aux salariés des bons cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël sous la forme de Chèque CADHOC.

Le montant global n'excédant pas le plafond mensuel de la Sécurité Sociale, les bons sont exclus de l'assiette de cotisation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de reconduire pour 2023 le dispositif Chèque CADHOC, de fixer la valeur du Chèque CADHOC à 171 € par agent et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à attribuer les chèques Cadhoc pour un montant de 171€ par agent et de signer tout document nécessaire à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° D053_2023 AUTORISATION DE PRINCIPE POUR RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT.

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour les remplacements en cas de nécessité pour ne pas pénaliser le bon fonctionnement des services.

Vu le code général de la Fonction publique, notamment son article L.332-13,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire :

- A recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

DÉLIBÉRATION N° D054_2023 AUTORISATION DE RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS.

Le Conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques pour la période du mois de juillet et d'août,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L. 332-23-2° du code précité ;

Sur le rapport de M. le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser M. le Maire

- A recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 ou 3 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article L.332-23-2° du CGCT,
- A ce titre seront créés au maximum 2 à 3 emplois maximum dans le grade d'adjoint technique territorial à temps complet, relevant de la catégorie C.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. Travaux : RD 923-925

M. le Maire informe que la mise en place des bordures et caniveaux a bien avancé, la mise en enrobés d'une partie des trottoirs est prévue la semaine prochaine, une déviation totale des camions va être mise en place fin novembre pour permettre les travaux de finition sur la chaussée.

La fin des travaux est prévue pour décembre.

2. M. le Maire informe l'assemblée sur la possibilité d'octroi de la prime de Pouvoir d'Achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale (décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023).

Cette prime est attribuée en fonction de la rémunérations des agents selon un barème établi. Selon leur revenu, les agents peuvent bénéficier de 300 à 800€ maximum.

Le Centre de Gestion doit envoyer aux communes dans le courant du mois de novembre, les précisions sur les modalités d'attribution.

Il demande aux membres du Conseil municipal d'acter le principe d'attribuer cette prime aux agents qui peuvent en bénéficier.

Le Conseil municipal, après en avoir échangé, à l'unanimité des membres présents, accepte de mettre en place cette prime exceptionnelle liée à l'inflation conjoncturelle.

INFORMATIONS DIVERSES

3. Subventions perçues :
 - Bibliothèque : 301 € (Conseil Départemental)
 - Acompte pour les travaux de sécurisation RD 923-RD925 : 24 449.78 € (DETR)
 - a. Service de l'eau et l'assainissement : solde de la subvention pour la sectorisation et la mise en place des débitmètres : 25 969.30 €
 - b. Sivos : acompte de la participation des frais de transport scolaire : 8 835.88 € (Région Centre Val de Loire)
 - c. Route de Vernou : amende de police : 4 376 € (Conseil Départemental)

4. Octobre rose : actions au profit de la ligue contre le Cancer.
 - a. Le club de badminton a organisé un tournoi 100% filles au profit de la lutte contre le cancer, le profit s'élève à 450 €.
 - b. La commune et le comité de jumelage ont organisé l'animation « Color Run » dont le bénéfice s'élève à 1500 €.
 - c. Le carpodrome du Grand Soupeau a organisé un concours de pêche qui a permis de récolter 420€ de dons.

5. Téléthon : le 9/12/2023,
 - a. L'association Badminton Loisir Sologne des Etangs organisera la 3^{ème} édition de la Nuit du Bad,
 - b. Le 2/12/2023 l'association des jeunes sapeurs-pompiers fera une vente de vin chaud toute la journée.

6. Cérémonie et repas du 11/11/2023, le rassemblement est fixé à la mairie à 10h15.
7. Conte pyrotechnique le 02/12/2023 à 19h sur la place du Beuvron,
8. Marché de Noël le dimanche 03/12/2023
9. Repas des anciens : 06/12/2023 à la salle des Fêtes avec animation musicale et repas préparé par le restaurant La Fontaine
10. Repas de fin d'année et Noël du personnel : vendredi 15/12/2023 à partir de 18h
11. Boutique éphémère 2023 :
 - a. Novembre :
 - Cristobal : prêt à porter hommes du 1^{er} au 12 novembre
 - Ani Patchen : exposition vente articles tibétains du 17 au 25 novembre.

 - b. Décembre :
 - Elora : prêt à porter féminin et accessoires,
 - Les Caprices de Justine : Création vêtements, bijoux et accessoires.

Mme Anne-Sophie Leythienne: demande si les agents techniques peuvent aller mettre le chauffage à la bibliothèque. Monsieur le Maire précise que ce sera fait dès que possible.

M. Léo Jugieau : les joueurs de tennis se plaignent de la benne de verre située à proximité du club-house. M. le Maire répond que le container à verre occasionne moins de nuisance à cet endroit que sur le site précédent notamment pour le riverain du 36 rue

de Veillas. En outre, le déplacement du container à verre permet de rendre plus agréable l'accès au camping.

M. le Maire : La commune associée au CDOS 41 va mettre en place les jeux sportifs les 4 et 6 juillet 2024. Les professeurs d'EPS du collège et les enseignants de l'école primaire sont associés à cet événement. Une réunion de présentation a eu lieu le mardi 7 novembre à la mairie. L'information et la communication liées à cette animation seront diffusées sur les réseaux de la commune.

M. Alexandre Truppa estime que les informations reçues sur les nouvelles consignes de collecte et de ramassage ne sont pas très claires. Les containers verts vont être ramassés tous les 15 jours et les containers jaunes tous les 15 jours, en alternance. À partir de janvier 2024, le SIEOM mettra à disposition gratuitement des composteurs. Les composteurs sont actuellement en rupture de stock.

M. le Maire et M. Aymeric Barré avaient une réunion ce jour au SDIS à Blois pour la présentation du projet de construction du nouveau centre de secours. Le permis de construire sera déposé en mairie la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h.

Le secrétaire de séance,
Marielle LELAIT

Le Maire,
Guillaume GIOT